

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 11 mars 2019

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	21	4

N° de la séance : 12

Objet de la délibération: Finances et Administration - Acquisition de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la C.A.S.A - Marché n° 18_171 - Lot 2 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers - LA CASALINDA SRL - Avenant n° 1

- Original
 - Expédition certifiée conforme à l'original
- Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2019.038

Date de la convocation :

Le 05/03/2019

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du

26 MARS 2019

de la réception s/Préfecture

en date du **26 MARS 2019**

Pour le Président,
La Responsable de Service



Corinne PAVAN SAINTEINE

L'an deux mil dix-neuf et le 11 mars à 11h00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L.5211-1, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Les Genêts, 449 Route des Crêtes à Valbonne, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan Les Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Christophe ETORE, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Damien BAGARIA, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Roger CRESP, Dominique TRABAUD, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE

ABSENTS :

Lionnel LUCA Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Marguerite BLAZY

Monsieur MELE,

Consécutivement à un appel d'offres ouvert européen du 7 mai 2018, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a attribué à la société LA CASALINDA SRL le marché n° 18_171 de fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, sans seuils avec un Devis Quantitatif Estimatif annuel de 5 010 € HT. Ce marché a été notifié le 4 septembre 2018, il est reconductible tacitement trois (3) fois, par périodes d'un (1) an, pour une durée maximale de quatre (4) ans.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, la suppression ou l'arrêt des indices de révision de prix par le « Moniteur des Travaux Publics », « L'INSEE » ou tout autre document officiel, nécessite leur remplacement. Il convient donc de prévoir un avenant n° 1 au marché 18_171.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 18_171 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la société LA CASALINDA SRL ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, dont le projet est joint en annexe.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 18_171 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la société LA CASALINDA SRL ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, dont le projet est joint en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 11 mars 2019
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CHATEAUNEUF, CIPIERES, LA COLLE-SUR-LOUP, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LA ROQUE-EN-PROVENCE, LE ROURET, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET

ACQUISITION DE CONTENANTS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS
Lot 2 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers

N° de marché :	2018_171
Date de notification :	04/09/2018
Entreprise titulaire :	LA CASALINDA SRL
Montant D.Q.E. du marché :	5 010 € HT

AVENANT N°1

Avenant n°1

Entre,

La **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis**, représentée par son Président, Monsieur Jean LEONETTI, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau Communautaire du 11 mars 2019,

D'une part,

Et la **société LA CASALINDA SRL** dont le siège social est situé :
Zona Produttiva Tarantasca Nord, N. 1
12020 TARANTASCA (CN)
Italie

Représentée par Monsieur Marco ROSSO, Directeur.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

EXPOSE PREALABLE

Consécutivement à un appel d'offres ouvert européen du 08 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a attribué à la société LA CASALINDA SRL le marché n°2018_171 de fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, sans seuils avec un Devis Quantitatif Estimatif annuel de 5 010 € HT. Ce marché a été notifié le 4 septembre 2018, il est reconductible tacitement trois (3) fois, par périodes d'un (1) an, pour une durée maximale de quatre (4) ans.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, la suppression ou l'arrêt des indices de révision de prix par le « Moniteur des Travaux Publics », « l'INSEE » ou tout autre document officiel, nécessite leur remplacement. Il convient donc de prévoir un avenant n°1 au marché n°2018_171.

Article 1 – Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant a pour objet de remplacer l'indice de révision :

- Indice supprimé : « 222000 – produits en plastique »
- Indice de remplacement : « 010534624 - produits en plastique ».

Il est publié sur le « Moniteur des Travaux Publics ».

Article 2 – Formule de révision

La formule applicable est donc la suivante :

$$P(n) = P(o) * 0.15 + [(0.45 * 010534624 / 010534624 (0)) + (0.20 * FSD1 / FSD1 (0)) + (0.20 * ICHT-IME / ICHT-IME (0))]$$

Article 3 – Dispositions diverses

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait à Sophia Antipolis, le

Le Directeur
LA CASALINDA SRL

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis

Marco ROSSO

Jean LEONETTI

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 11/03/2019
Numéro : BC_2019_038
Nature : DE - Deliberations
Objet : Acquisition de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la C.A.S.A - Marché n.18_171 - Lot 2 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers - LA CASALINDA SRL - Avenant n.1
Matière : 1.1 - Marchés publics

Interlocuteur
Nom : VINCENT Laurence

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : sonymYG

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 26/03/2019
Identifiant : 006-240600585-20190311-BC_2019_038-DE

Acte reçu

Date : 11/03/2019
Numéro interne : BC_2019_038
Code nature : 1
Code matière 1 : 1
Code matière 2 : 1
Objet : Acquisition de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la C.A.S.A - Marché n.18_171 - Lot 2 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers - LA CASALINDA SRL - Avenant n.1
Classification utilisée : 28/11/2018
Document : 99_DE-006-240600585-20190311-BC_2019_038-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 1
99_DE-006-240600585-20190311-BC_2019_038-DE-1-1_2.PDF

N